



Entreprise en redressement judiciaire

Par **MICHELJO**, le **26/01/2020** à **16:26**

BONJOUR, MADAME, MONSIEUR

Alors que j'avais passé cde. à une entreprise de travaux pour une valeur importante, j'ai appris que cette dernière était en redressement judiciaire, et je refuse de payer le solde de l'acompte prévu sur le devis, mon premier versement fût de 5000E.

J'ai, dans les délais prévus de 2 mois, adressé, au mandataire une déclaration de créances, mais l'entrepreneur me réclame toujours ce solde soit plus de 10.000E.

Pourriez-vous confirmer si je dois rester droit dans mes bottes et ne pas céder à des intimidations?

A vous lire, en vous remerciant par avance

Salutations

Michel MARTELLI